COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

2022/49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

S6/2

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents :8 - Conseillers votants : 13
L'an deux mille vingt-deux le SEPT Juillet, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, le 29 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ~~ORTALO-MAGNÉ Michel~~, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, ~~BACH Yves~~, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, ~~LÉVEILLÉ Juliette~~, RENARD Serge, ~~RIGAL Aurélie~~, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

Absents excusés : Mmes GOMEZ Hélène *(procuration à Serge RENARD)*, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD, Aurélie. MM. ORTALO-MAGNÉ Michel *(procuration à Jean-Luc BOUCHARD)*, NOUVIALE Arnaud *(procuration à Benoît CONTE)*, BACH Yves *(procuration à Michel CAMBOU)*, SINGLANDE Anthony *(procuration à Isabelle ESCUDIER)*.

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Décision modificative n°1 COMPLEMENT SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Lors de la réunion annuelle avec les maires des communes ayant des enfants scolarisés à l'école publique, il avait été convenu que la participation des communes serait étudiée au fur et à mesure des demandes. Suite à la réception de devis nous avons consulté l'ensemble des mairies qui à la majorité ont décidé d'attribuer 30 € par élève soit 2610 €. La commune de Limogne en Quercy avance cette somme dont le remboursement sera demandé aux communes au prorata du nombre d'enfants.

Un virement de crédits est nécessaire et je propose de prélever la somme sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) pour l'imputer au compte 6574 (subventions).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, passe au vote et décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	**Compte**	Opé.	**Montant**	**Compte**	Opé.	**Montant**
Dépenses imprévues	**022**		2 610,00			
Subventions de fonctionnement aux				**6574**		2 610,00
Fonctionnement dépenses			2 610,00			2 610,00
		Solde	0,00			

Publié le : 11.07.22

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

AR Prefecture

046-214601734-20220707-0707_02-DE
Reçu le 11/07/2022
Publié le 11/07/2022

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.